

DEMANDE DE LICENCE DE PECHE A PIED

Demande à retourner par courrier ou en main propre AU CDPMEM de rattachement du demandeur
(le cachet de la poste faisant foi de la date d'arrivée)

Secteur : REGION BRETAGNE	Campagne 2026-2027	
PRIX DE LA LICENCE : 65 € + Timbres voir pages 2 & 3	DATE LIMITE DE DEPOT : Entre le 01 janvier et le 31 janvier 2026	
ATTENTION : une pénalité de 60 € est appliquée pour toute demande déposée hors délai, sauf 1ère installation	Dossier Reçu :	Cachet du CDPM :

Demandeur ENIM	N° ENIM :		N° PERMIS PAP :	
Demandeur MSA	N° MSA :			
NOM & PRENOM du DEMANDEUR :				
Adresse :				
Code Postal et VILLE :				
Téléphone Fixe :		Tél. Portable :		Email :
Date de Naissance :		N° SIRET :		
EN CAS D'UTILISATION D'UN NAVIRE				

EN CAS D'UTILISATION D'UN NAVIRE

NAVIRE :		N° Immat.			ARMATEUR :			
Type de navire :		Longueur		Puissance	CV	KW	Date d'achat	

Je soussigné, atteste et certifie sur l'honneur que :

- J'ai pris connaissance des délibérations relatives à la campagne de pêche
 - Je suis à jour des paiements des contributions professionnelles obligatoires due aux différents organismes professionnels.
 - Je suis à jour de mes déclarations déclaratives de récolte

Merci de bien cocher ces champs qui sont obligatoires

LISTE DES PIECES A FOURNIR :

<input type="checkbox"/>	JUSTIFICATIF DE DEMANDE DE PERMIS DE PECHE A PIED 2026-2027
<input type="checkbox"/>	REGLEMENT DE LA LICENCE PAR PRELEVEMENT : autorisation de prélèvement à transmettre au CRPMEM DE BRETAGNE si nouvelle demande
<input type="checkbox"/>	ATTESTATION PAIEMENT CPO (pour les demandeurs hors bretagne)
<input type="checkbox"/>	PHOTOCOPIE D'ATTESTATION D'AFFILIATION MSA OU ENIM
<input type="checkbox"/>	SI UTILISATION D'UN NAVIRE : CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
<input type="checkbox"/>	JOINDRE UNE PHOTO D'IDENTITE RECENTE (si nouvelle demande)

Fait le _____ **Signature**

NOM & PRENOM DU DEMANDEUR

N° PERMIS PECHE A PIED

		<i>Nature de la demande</i>				
Département ou Quartier Maritime		Timbre Espèces/Gisements	Renouvellement	Nouvelle Demande (a)	1ère Installation	Contribution (b)
22 Côtes d' Armor	Littoral du secteur de Paimpol	Coques et Palourdes - Banc du Guer				100 €
		Coques et Palourdes – Plougescant / Pleubian – Pleubian Lanmodez				60 €
		Coques et Palourdes – Goastrez (Trebeurden)				60 €
	Littoral du secteur de Saint Brieuc	Coques et Palourdes de la baie de Saint Brieuc				80 €
		Coques et Palourdes de la baie de Binic				60 €
		Coques et Palourdes - La Ville Ger en Rance				350 €
		Moules Saint Brieuc				80 €
		Huîtres creuses "Gisement de Pordic"				60 €
		Coques et Palourdes Lancieux-Arguenon-La Fresnaie				80 €
	Littoral du département des Côtes d'Armor	Autres coquillages (à l'exception des espèces déjà soumises à un timbre)				200 €
		Poissons				60 €
		Animaux vermiformes (ex vers marins)				100 €
29 Finistère	Littoral du département du Finistère	Tellines				200 €
		Crustacés (à l'exception des anatifes)				50 €
		Coquillages (à l'exception des espèces déjà soumises à un timbre)				100 €
		Animaux vermiformes (ex vers marins)				100 €
		Oursins (hors Audierne et Douarnenez)				200 €
	Littoral du secteur d'Audierne	Oursins				100 €
		Anatifes				50 €
	Littoral du secteur de Douarnenez	Oursins				100 €
	Littoral du secteur du Guilvinec	Coques & Palourdes de la rivière Pont L'Abbé				100 €
		Poissons				50 €
	Littoral du secteur de Concarneau	Coques et palourdes Sud Finistère				200 €
	Littoral des secteurs de Morlaix Brest Camaret	Coques - baie de Locquirec				100 €
		Coques et palourdes Nord-Finistère (MX, BR et CM)				200 €
		Huîtres – Rade de Brest				50 €
		Poissons Nord Finistère				50 €

NOM & PRENOM DU DEMANDEUR

N° PERMIS PECHE A PIED

Département ou Quartier Maritime		Timbre Espèces/Gisements	Renouvellement	Nouvelle Demande (a)	1ère installation	Contribution (b)
25 Ille et Vilaine	Littoral du département d'Ille et Vilaine	Coques et palourdes – Baie du Mont Saint-Michel / Rance (c)				500 €
		Moules – Banc des Hermelles				150 €
		Crustacés – Ille et Vilaine				150 €
		Poissons – Ille et Vilaine				150 €
		Hors-Gisement (sauf coques et palourdes) – Ille et Vilaine				150 €
56 Morbihan	Littoral du département du Morbihan	Coques et palourdes (à l'exception de la rivière d'Etel)				1000 €
		Tellines				290 €
		Huitres creuses				125 €
		Animaux vermiformes (ex vers marins)				115 €
		Crustacés (à l'exception des anatifes)				100 €
		Poissons				100 €
		Moules				105 €
		Coquillages (à l'exception des espèces déjà soumises à un timbre)				100 €
		Oursins				250 €
	Littoral du secteur de Lorient	Pouces-pieds				140 €
		Coques et palourdes – Rivière d'Etel				310 €

(a) Les timbres pour lesquels la case est grisée ne sont pas accessibles.

(b) JOINDRE UN CHEQUE DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION, LIBELLE A L'ORDRE DU CRPMEM DE BRETAGNE POUR CHAQUE TIMBRE DEMANDE

(c) Conformément à la délibération régionale "PAP-CRPM - A", seuls les demandeurs en situation de première installation ayant réalisé, ou étant inscrits au stage de formation, sont éligibles pour l'obtention de ce timbre

NOMBRE DE TIMBRES DEMANDES POUR LA LICENCE PECHE A PIED**RAPPELS :**

- 1) Les critères de priorisation pour l'attribution des licences et timbres sont définis par la délibération régionale "PAP-CRPM - A". Le premier critère de priorité est l'antériorité lors de la campagne précédente (demandes en renouvellement).
- 2) Les délibérations du CRPMEM de Bretagne sont en ligne sur www.bretagne-peches.org
- 3) L'obtention de la licence et, le cas échéant, de timbre ne dispense pas les titulaires de se conformer aux normes de traçabilité et de santé publique notamment en ce qui concerne la détention des bons de transport.
- 4) L'ouverture de certains gisements sera dépendante des résultats des visites préalables de gisement. Les demandeurs seront avisés de la situation de ces gisements.

Cadre réservé au CDPMEM	Dossier complet	<input type="checkbox"/>	Dossier incomplet	<input type="checkbox"/>	
<u>Observations</u>					
<u>Pièces manquantes</u>					